Questions orales

Lors de son récent séjour à Washington, le ministre a-t-elle soulevé la question des inondations le long du Richelieu et sur les bords du lac Champlain, et peut-elle dire aujourd'hui, compte tenu du rapport, si son gouvernement favorise la construction d'un ouvrage de régularisation, et du dragage d'un chenal, ou s'il favorise plutôt la deuxième option, soit une étude conjointe intensive sur l'environnement, afin d'établir les conséquences dans les deux pays de la régularisation des eaux du Richelieu?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, lors de mon voyage à Washington, j'ai soulevé cette question qui se pose relativement à la rivière Richelieu et au lac Champlain.

J'ai discuté du rapport de la Commission mixte internationale. Le rapport de cette Commission propose de faire une étude intensive des effets sur l'environnement de tels travaux de protection. Nous estimons, quant à nous, que des études ont déjà été faites, établissant assez bien que les effets sur l'environnement seraient minimes. Toutefois, nous consentirions éventuellement à faire une étude un peu plus restreinte sur les questions précises qui nous sont posées par les Américains.

[Traduction]

OUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE MESURE PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DE TIERCES PARTIES INDÉPENDANTES AUX NÉGOCIATIONS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre a fait observer hier que la négociation collective ne saurait continuer de s'exercer en toute liberté si on ne peut pas la rendre moins préjudiciable au Canada qu'elle ne l'est aujourd'hui, le gouvernement prend-il des mesures pour mettre de l'ordre dans le processus de négociation en collaboration avec les organisations ouvrières-patronales en vue de créer un nouveau genre de relations de travail?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes penchés récemment sur la question en général. Le gouvernement n'a pas encore de propositions précises à faire, mais il espère que les études en cours aboutiront à des solutions qui seront plus efficaces que les processus actuels.

M. Malone: Je remercie le premier ministre suppléant de cette réponse, monsieur l'Orateur. Voudrait-il nous assurer que le gouvernement engagera une tierce partie indépendante dans ces négociations ou études vu surtout que dix contrats viendront à échéance dans l'industrie céréalière cette année? C'est là une industrie qui ne peut en aucune façon se prémunir contre les dangers de grèves.

M. Sharp: Il y va souvent de l'intérêt public dans les différends de ce genre, monsieur l'Orateur. Je doute beaucoup toutefois que des tierces parties puissent aider à trancher les différends. Peut-être le député aurait-il des idées à soumettre au comité pertinent.

[Français]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES DÉBARDEURS SUR LES APPROVISIONNEMENTS EN GRAINS DE PROVENDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

L'adjoint parlementaire, à la suite d'une question hier, m'a informé que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement se tenaient informés d'heure en heure de la situation relative à la circulation des grains au Québec, à la suite de la fermeture de certains ports du Saint-Laurent. Le ministre est-il en mesure de nous dire aujourd'hui où en est exactement la situation, car j'ai continué à recevoir depuis ce matin des appels pressants des agriculteurs m'indiquant qu'ils avaient de plus en plus de difficultés à s'approvisionner dans les meuneries?

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la situation se détériore rapidement et à moins qu'on obtienne des injonctions interdisant les piquets de grève aux élévateurs à Québec et à Trois-Rivières, les éleveurs perdront une partie de leurs volailles et de leur bétail. Nous savons qu'on a demandé aux gens de partager les provendes dans la région et qu'on en transporte par camions de Montréal et de Prescott. Nous doutons cependant que cela suffise pour répondre aux besoins qui se feront sentir d'ici un jour ou deux.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LE REFUS DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE CANADA SAFEWAY DANS LE DOMAINE DE LA BOUCHERIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. En son absence, peut-être pourrais-je m'adresser au premier ministre suppléant ou au ministre suppléant de la Consommation et des Corporations qui est, si je ne me trompe, le ministre des Postes. Ma question est motivée par le fait que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a refusé de donner certains renseignements sur les activités de Canada Safeway au Manitoba, dans le domaine de la boucherie, à la Manitoba Livestock and Meat Commission. Comme Canada Safeway a formellement autorisé la Commission de surveillance à fournir ces renseignements à la commission du Manitoba, et pour éviter une répétition des audiences et faciliter l'enquête, le ministre va-t-il étudier cette question avec la Commission de surveillance dans l'espoir d'aboutir à une conclusion?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Le député a eu la possibilité de se faire très clairement entendre sur cette question. Je saisirai le ministre pertinent de cette affaire dès la première occasion.